

## LIGUE FLANDRE ARTOIS DE KARATE ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES

### REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### **Procès-verbal de la séance du 26 NOVEMBRE 2016 à 11 H 00.**

Suite à l'annonce du 3 Octobre et la convocation du 4 Novembre 2016 adressées aux clubs de la Ligue Flandre Artois de Karaté et Disciplines Associées, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) s'est déroulée à l'Espace MALRAUX – Avenue du Collège – 59278 SAINT AMAND LES EAUX.

Monsieur José HERNANDEZ – Président de la Ligue Flandre Artois indique à l'Assemblée que le quorum est atteint et ouvre la séance à 11 h 00.

Il présente l'ordre du jour de l'AGE :

#### **Ordre du jour :**

1° - Adoption des nouveaux statuts et du Règlement Intérieur, voté à l'Assemblée Générale, Extraordinaire Fédérale du 10 septembre 2016 à MONTPELLIER.

#### **1 - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR, VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE, EXTRAORDINAIRE FEDERALE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A MONTPELLIER :**

Le Président rappelle aux membres présents que suite à l'Assemblée Générale Nationale du 10 Septembre à Montpellier les ligues deviennent des zones Interdépartementales. Il est donc nécessaire d'adopter les nouveaux statuts qui par la même entérine ce changement de titre de la Ligue. Après avoir délibéré l'assemblée adopte à l'unanimité des membres présents les nouveaux statuts et règlements. La Ligue Flandre Artois de Karaté devient ainsi Zone Interdépartementale Flandres Artois de Karaté et Disciplines associées.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié les participants de la confiance accordée au Comité Directeur de la Ligue Flandre Artois et de la Fédération, **le président clos la séance à 11h15.**

Le secrétaire,

Le président,

M. KEZHAMI.

J. HERNANDEZ.